

Jacinthe de Rome

Bellevalia romana



Jacinthe de Rome
(*Bellevalia romana* (L.) Sweet, 1826)

Ordre : Asparagales

Famille : Hyacinthaceae

Période d'observation :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



Statut : Espèce protégée

(interdiction de destruction, dégradation et prélèvement)



Pour connaître où l'espèce se trouve en Occitanie, regardez sa carte de répartition sur Biodiv'Occitanie !



Descriptif et particularités

Bien qu'elle soit présente dans quelques départements méditerranéens, c'est en ex-Midi-Pyrénées que cette espèce protégée possède les plus importantes populations, ce qui confère au territoire une forte responsabilité dans sa préservation. Quelques stations sont connues dans le Tarn et l'Ariège mais c'est dans le Gers et surtout en Haute-Garonne qu'elle est la mieux représentée.

Cette jolie espèce de petite taille (20-40 cm) est facilement reconnaissable. Les anthères (partie des étamines qui porte le pollen) sont bleu violacé et contrastent fortement avec les fleurs blanches. Ces dernières possèdent à peu près la même forme que celles des vraies jacinthes (genre *Hyacinthus*). Toutes les feuilles, longues et étroites, forment une rosette partant de la base de la tige.



Je me lance à sa recherche

La Jacinthe de Rome se rencontre dans différents types d'habitats humides et ouverts tels que les prairies humides et les bords de ruisseaux mais aussi, pour les régions de bord de mer, dans des pelouses littorales et des dépressions d'arrière-dune. Néanmoins, on l'observe aussi parfois dans des prairies plus mésophiles (c'est-à-dire plus sèches) ou en sous-bois clair.

C'est lors de sa floraison, entre mi-avril et mi-mai, que la Jacinthe de Rome est à rechercher dans ces différents types de milieux en guettant parmi les herbes ses groupes de fleurs blanches proches du sol.



Sur ma commune

A Ramonville, la Jacinthe de Rome est connue de longue date dans les prairies humides du secteur de la ferme de Cinquante, dont certaines sont même protégées, du fait de sa présence, par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Action soutenue financièrement par :

